



Séparation concubinage et co-emprunt

Par **Amel1412**, le **25/11/2013 à 15:03**

Bonjour, rn rn Je m'adresse à vous car je suis un peu désespérée. J'ai 23 ans et je viens de me séparer de celui avec lequel j'ai été en concubinage durant deux ans. Hors cet été, il a fait l'acquisition d'une voiture dont je suis co-emprunteuse. La carte grise et l'assurance sont à son nom. Y a t-il un moyen de se désengager de ce crédit ? rn rn J'attends beaucoup de vos réponses. rn Merci d'avance à ceux qui auront à m'en apporter.

Par **Lag0**, le **25/11/2013 à 16:41**

Bonjour, rn Seule la banque pourrait vous désengager, mais vu que c'est loin d'être son intérêt...

Par **aguesseau**, le **25/11/2013 à 20:52**

bsr, rn ce qui fait la propriété d'un véhicule c'est celui qui figure sur la facture d'achat et pas la carte grise. rn cdt